



## Conseil Municipal du jeudi 4 février 2016 à 20 h

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN Catherine, BOULANGE Ludivine, JACOB Yvette, NICOLAS Carine et VENTARD Sylvie ; MM. ALEXANDRE Karl, BUSSIERE Guy, JOLY Pascal, MICHELIN Fabrice, MOURON Jean-Pierre et BONNOT Sébastien.

Absent excusé : Fabrice MICHELIN (procuration à S. Ventard)

Secrétaire de séance : Yvette JACOB

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **I – Terrain Lotissement**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la signature le 25 janvier dernier, à l'étude de Me Blanquinque, des actes de vente des terrains à M. DEDIANNE et Mme COTDELOUP d'une part et à M. et Mme ADRIAN d'autre part. La commune encaissera après déduction des travaux de viabilité et de la TVA collectée, la somme nette d'environ 70 000 euros. Cela permettra donc d'apurer le déficit du budget lotissement de 35 000 euros existant depuis 11 ans.

Il est envisagé de vendre un autre terrain sur la même esplanade afin de clôturer le budget cité ci-dessus et permettre un aménagement piétonnier.

Après discussions sur les possibilités d'aménagement, l'accès à ce terrain se ferait par la Rue du Pré Fleuri.

Le conseil municipal fixe le prix de vente à 100 € TTC du m<sup>2</sup> pour un terrain de 650 à 750 m<sup>2</sup>, conformément aux prérogatives du SCOT du Dijonnais. Des devis de viabilisation seront sollicités prochainement.

### **II – Prévisions Travaux 2016**

Mme le Maire sollicite le conseil municipal afin d'envisager les différents travaux à effectuer pour cette année 2016. Plusieurs points sont listés pour demander des devis afin d'inscrire au prochain budget primitif différentes réalisations : achat de lave-vaisselle et frigo pour la salle des fêtes, aménagement de la place de la mairie, achat de décorations de Noël, changement de tuiles sur le toit de la mairie, création d'un espace fermé entre la mairie et la salle des fêtes, pose de crépi sur un mur de la salle des fêtes, mise en peinture de 3 murs dans la grande pièce de la salle des fêtes avec pose de lisses, réparation du spot de l'église.

La question de la sécurité est de nouveau abordée au regard de la vitesse excessive sur les Rue de Noiron et Rue Basse.

### **III – Questions diverses :**

#### **Location de terres communales**

Suite à la décision de louer les 2ha3a74ca de la parcelle ZC 45 appartenant à la commune à Nicolas ADRY, cette parcelle étant de catégorie 2, le prix du fermage est fixé à 119,80 € / ha selon l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 fixant les prix des fermages pour les baux conclus à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## **SICECO**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- étendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et
- permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Madame le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,

Vu la délibération annexée du Comité du 16 décembre 2015,

Vu les statuts du SICECO,

- approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015
- autorise Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

➤ L'éclairage public sera vérifié le mardi 23 février. Des renseignements seront pris pour un éventuel ajustement des horaires le week-end ou en période estivale.

## **Personnel communal**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la prolongation de l'arrêt de travail de Catherine MAITRE, employée chargée de l'entretien des locaux communaux, jusqu'au 15 mars. Un avenant a été pris pour prolonger le contrat de Mme Martine CHANTEREAU qui la remplace le temps de son congé maladie.

## **Aménagement Forestier**

M. Julien PERFETTINI-DERENNE, garde forestier, propose des dates pour présenter le renouvellement du plan de l'aménagement forestier. Un contact sera pris avec lui pour fixer une date de réunion.

## **Pétanque intervillages**

Le calendrier des dates du concours intervillages est présenté ; il aura lieu le samedi 7 mai à Savouges.

## **Restos du Cœur**

Mme le Maire adresse ses remerciements aux donateurs : 86 kg ont été collectés !

## **SIVOS de Gevrey**

Une réunion aura lieu le 15 février à 18h30 afin d'envisager le devenir de cette structure. Tous les conseillers sont invités.

## **Communauté de communes**

Le projet de réalisation d'une salle multisports, implantée à Saulon-la-Chapelle, se concrétise par la phase d'étude en vue d'une consultation des maîtres d'ouvrage.

# INFO MAIRIE



La modification de la norme de compression du signal audiovisuel de la TNT aura lieu le 5 avril 2016.

Les 25 chaînes gratuites de la TNT seront toutes diffusées en qualité Haute Définition.

Cela permettra de libérer la bande de fréquence de 700 MHz pour répondre au besoin du haut débit mobile (4G).

Si vous avez des questions, le site internet de référence est [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)



Vous serez prochainement contactés par Veolia pour la mise en place d'un module radio sur votre compteur afin d'en permettre le relevé à distance



## Déchetterie de Saulon-la-Chapelle

Enlèvement de la benne pour les cartons pour la mise place d'une benne pour les meubles.



Le secrétariat de mairie sera fermé du **13 au 20 février 2016**.  
En cas d'urgence, prendre contact avec le Maire ou les Adjoints.



**Le dimanche 20 mars**, les enfants scolarisés au SIVOS de Noiron passeront dans les maisons proposer des gâteaux au profit de la coopérative scolaire sous la responsabilité des parents d'élèves.

Merci de leur réserver un très bon accueil comme les années précédentes.